

DEMANDE DE RÉTROFACTURATION

Titulaire de la carte de crédit	
Numéro de carte	
Expiration	
Nom du commerçant	
Date de conclusion du contrat	
Montant débité au compte	
Description des biens ou services	
Motif d'annulation du contrat	
Date d'annulation du contrat	
Mode de transmission de l'avis d'annulation	

Signature : _____ Date : _____

(Note au verso)

Article 54.16 de la Loi sur la protection du consommateur

«L'émetteur d'une carte de crédit qui reçoit une demande de rétrofacturation doit :

- a) en accuser réception dans les trente jours;*
- b) effectuer la rétrofacturation du montant débité au compte de la carte et procéder à l'annulation de tous les frais portés au compte de cette carte en relation avec le contrat à distance et tout contrat accessoire à ce contrat soit dans les 90 jours suivant la réception de la demande, soit dans un délai représentant au plus deux périodes complètes visées à l'article 67, selon l'échéance du plus court terme.»*

Article 67

«Aux fins de la présente section, on entend par:

«période»;

- b) «période»: un espace de temps d'au plus trente-cinq jours;»*